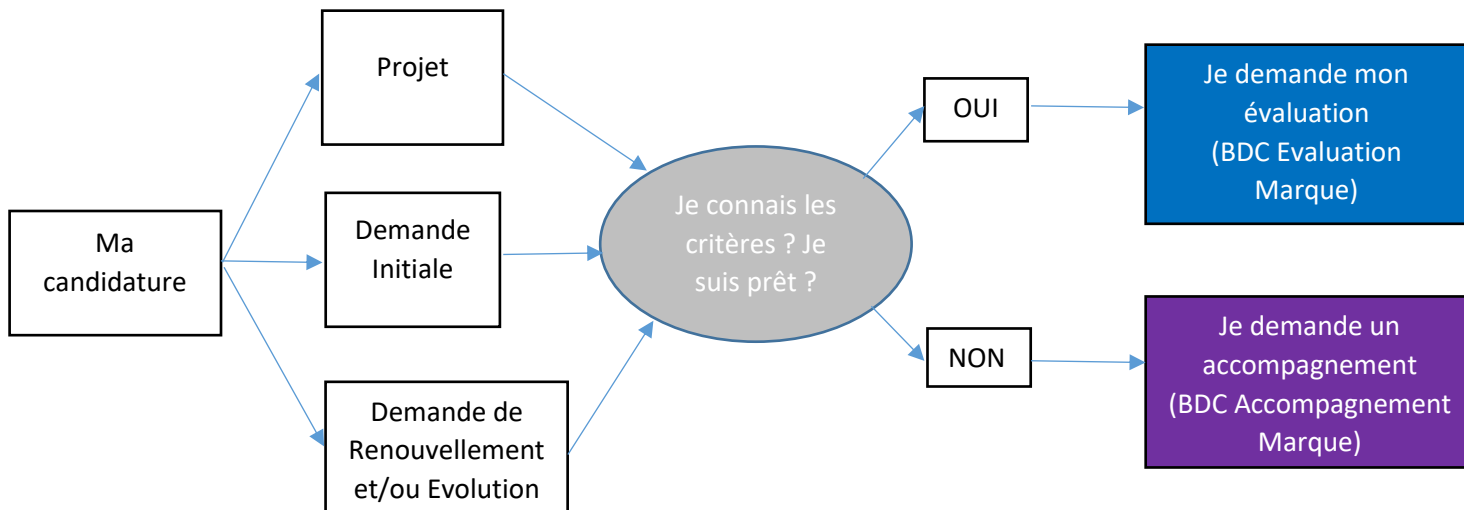


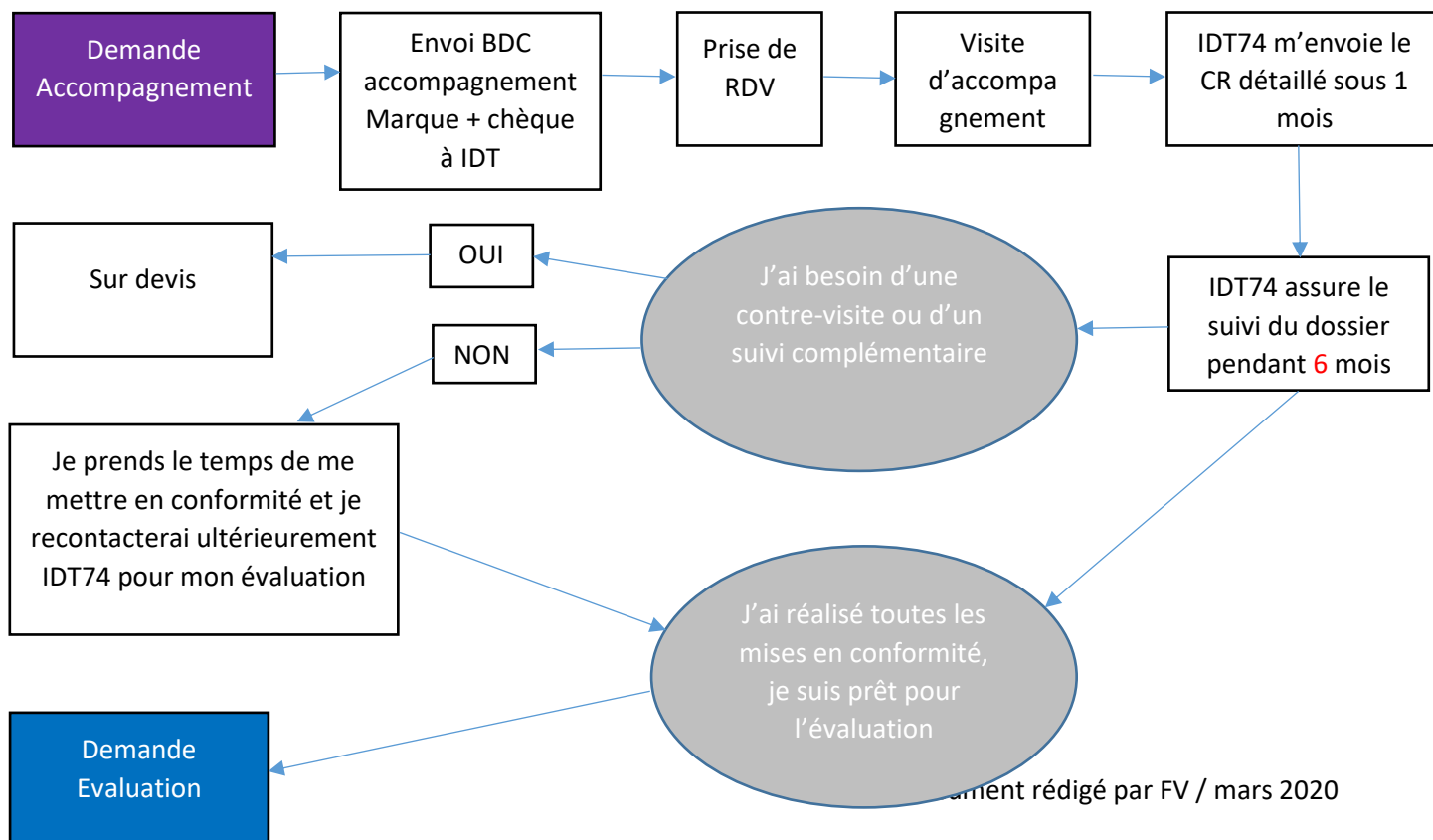
Vous êtes porteur de projet, vous voulez attirer de nouvelles clientèles et rendre accessible votre établissement en vue de l'obtention de la Marque Tourisme & Handicap. Quel que soit l'état d'avancement de votre projet, Innovation et Développement Tourisme vous accompagne dans chaque étape de votre projet.

Choisissez votre formule :



Vous choisissez la formule Accompagnement :

L'accompagnement permet d'être prêt pour la visite d'évaluation en bénéficiant des conseils avisés de nos évaluateurs. En aucun cas l'accompagnement ne permet de porter le dossier en commission. C'est une étape facultative qui permet un gain de temps dans l'accès à la Marque.



Vous choisissez la formule Evaluation :

Votre projet est prêt et/ou vous avez réalisé l'accompagnement avec nos services et souhaitez aller au bout de la démarche d'obtention de la Marque.

C'est la même procédure dans le cadre d'une demande initiale, d'une demande de renouvellement ou d'évolution de la Marque.

L'ensemble de la procédure doit être clôturée dans un délai maximum d'un an à partir de la date de l'évaluation. Toute demande ne respectant pas ce délai, sera portée en l'état en commission territoriale et recevra son refus d'attribution par notification officielle.

